LA GUERRE A L'EST

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans la tête de pont du Kouban la journée, à part un tir réciproque d'artillerie, a été calme dans l'ensemble.

Sur le front du Mius, les Bolchevistes ont déclenché une nouvelle contre-attaque infructueuse contre la ligne de combat principale que les troupes allemandes avaient avancée la veille à la suite d'une attaque. L'artillerie a dispersé de nouvelles positions de départ soviétiques.

Dans le secteur de Kandalachka, les combats d'artillerie continuent. Du 5 mai au 5 juin nos canons ont par un tir bien ajusté, réduit au silence 52 batteries soviétiques sur les 78 qui avaient été repérées.

Dans le secteur sud du front oriental, la Luftwaffe a bombardé des bases aériennes et des concentrations de troupes, dans le secteur central, des usines d'armement et sur le front septentrional des navires de ravitaillement. Les Bolchevistes ont essuyé des pertes particulièrement lourdes au cours de l'échec d'une grande attaque aérienne dirigée contre des aérodromes allemands sur le front central.

Le bombardement effectué par des avions de combat allemands sur d'importantes usines d'armement et des centres d'approvisionnement a infligé aux Bolchevistes des pertes sensibles en matériel et a provoqué un ralentissement dans leur production.

Un navire soviétique coulé dans le golfe de Finlande

Berlin, 11. — Le D. N. B. apprend que des stukas ont coulé, le 10 juin, dans le Golfe de Finlande, un navire ravitailleur soviétique.

« L'occupation des régions de l'Est met l'Europe à l'abri de tout blocus » déclare M. Rosenberg

Rowne, 11. — Au cours d'une imposante manifestation qui s'est déroulée à Rowne M. Alfred Rosenberg, ministre du Reich pour les régions de l'Est, a déclaré que la guerre actuelle était devenue un conflit mondial dans la véritable acception du mot.

En ce moment, dit-il, il y va de formidables décisions qui détermineront la façon de vivre et l'idéologie d'une immense famille de peuples et de leurs adversaires. Le peuple allemand est conscient que la lutte actuelle ne se fait pas uniquement pour des buts idéologiques, mais qu'il combat également pour son existence.

S'occupant du problème juif, M. Rosenberg, a déclaré qu'on ne devait plus lui donner comme jadis, des solutions régionales, mais qu'il fallait, au contraire, lui trouver un dénouement pour l'ensemble de l'Europe.

Nous avons maintenant la preuve, poursuivit le ministre que la lutte soutenue par le national-socialisme contre le bolchevisme était justifiée dans chacune de ses phases.

Depuis longtemps déjà il était avéré que le bolchevisme visait, avec l'aide de cellules subversives, à saper les divers pays et à détruire leur appareil étatique.

En décrétant la dissolution du Komintern, Staline avoue implicitement que, pendant vingt ans, cette organisation n'a été qu'une pépinière de conspirateurs.

M. Rosenberg souligna ensuite qu'en ce moment, les frontières de l'Europe avaient été déplacées à 1.500 kilomètres plus à l'Est et conclut en disant que les trésors qui recèlent les régions occupées de l'Est et qui doivent profiter à tous les peuples, mettent désormais l'Europe à l'abri de tout blocus.

M. DE BRINON PART POUR LE FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans une courte allocution, le Dr Bran, souhaite la bienvenue à ses hôtes qui, pour la plupart allaient partir bientôt pour le front de l'Est, en compagnie de l'ambassadeur. Il souligna l'importance de l'exemple que donne la Legion des Volontaires français à tous nos compatriotes :

« Cet exemple, a-t-il dit aura une heureuse influence, non seulement sur tous les Français, mais encore sur les milieux allemands. Il constitue la preuve que la base de l'effort français qui tire son origine des consignes du maréchal Petain et du président Laval, s'élargit chaque jour. »

Dans sa réponse, le colonel Puaux après avoir excusé son Excellence M. de Brinon, évoqua la visite qu'il venait de faire au tombeau du grand Frédéric : « Cette visite a inspiré au soldat que je suis, déclara-t-il, le désir de voir se former bientôt cette nouvelle Europe entrevue par l'illustre souverain et que Napoléon songea à réaliser. L'action de la Legion des Volontaires français doit contribuer à l'avènement de cette grande pensée. Je reste persuadé que la collaboration sur le champ de bataille et le sang versé en commun, aideront à la compréhension de deux peuples faits pour s'entendre et conduiront nos deux peuples à une véritable fraternité. »

LES ATTAQUES DES " ALLIÉS " CONTRE PANTELLERIA

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

journal de Gayda, elle est un exemple irréfutable de la décision guerrière de l'Italie et doit montrer à l'adversaire ce qui l'attend si jamais il a l'intention de s'approcher des positions européennes. »

D'autres journaux disent que même si les combats de cette île doivent s'arrêter, l'ennemi devra encore faire face aux obstacles les plus durs.

Un article paru dans « Telegraf » nous donne pour la première fois un aperçu de l'organisation défensive de l'île de Pantelleria qui se trouve placée sous le haut commandement d'un amiral. Ce dernier commande également l'artillerie côtière « Milimart » devenue si populaire pendant ces dernières semaines. Il s'agit en l'occurence d'une formation spéciale du parti fasciste, spécialement éduquée en vue de la protection côtière. Le même article souligne que, depuis le 9 mai, ces hommes n'ont pas été relevés. Le manger leur est apporté la nuit à travers des boyaux profonds. Ils sont également en possession du journal du front, imprimé sur l'île même et qui porte le nom « Paracarro », d'après la legion des chemises noires se trouvant sur l'île. Il s'agit d'un journal écrit à la main et polycopié.

La presse romaine cite un rapport de l' « Exchange Telegraf » disant que les formations navales se trouvant devant Pantelleria se composent de croiseurs, de vedettes rapides et de destroyers.

Ce n'est que peu à peu qu'on a appris par Londres quelle supériorité écrasante menace l'île de Pantelleria, tant par les airs que par mer. Le « Daily Mail » nous apprend que les formations navales se trouvant devant l'île et puissamment protégées par des forces aériennes sont les plus importantes qu'on ait jamais utilisées pour un débarquement. Un correspondant de l'Agence Reuter dit que la supériorité matérielle des Alliés est tellement grande que la résistance de la petite garnison de l'île ne peut être que symbolique. Par ailleurs, on compte à Londres avec le fait que « le manque d'eau déterminera en fin de compte la destinée des défenseurs de l'île de Pantelleria ».

MOBILISATION DE TOUS LES ITALIENS SURSITAIRES

Rome, 11. — On annonce que les autorités italiennes projettent la mobilisation de tous les Italiens appartenant aux classes déjà rappelées sous les drapeaux, mais qui, jusqu'à l'heure actuelle, avaient encore obtenu un sursis.

La plus grande partie de ces recrues sera affectée aux troupes de renfort de la D.C.A. des milices.

Les mineurs américains menacent de se remettre en grève

Genève 11. — On mande de New-York :

La mesure prise par le gouvernement, suivant laquelle les mineurs qui sont restés à l'écart de leur travail la semaine dernière devront payer une amende totale de 2.250.000 dollars, a provoqué de nouvelles menaces de grève. John Lewis, président des mineurs réunis, a qualifié cette amende « d'application brutale de sanctions économiques ».

D'autre part, les propriétaires de charbonnages du Sud ont fait savoir, jeudi soir, au président du comité supérieur d'arbitrage, qu'ils considéraient comme superflues toutes nouvelles négociations et réunions avec les mineurs réunis. l'Office de la Main d'Œuvre de Guerre ayant été informé dûment de l'arrêt du travail.

Interdiction des grèves dans les industries de guerre

Amsterdam, 11. — On mande de Washington à l'agence Reuter, que la Chambre des députés a adopté, par 219 contre 129 voix un amendement à un projet de loi visant à empêcher toute grève dans les industries de guerre.

SECOURS PERMANENTS AUX FAMILLES DES DENTISTES PRISONNIERS ET SINISTRÉS

Paris, 11. — Le secrétariat d'Etat à la Santé et à la Famille communique :

En accord avec le secrétariat d'Etat à la Santé et à la Famille, la section dentaire du Conseil supérieur de l'ordre national des médecins a décidé l'attribution de secours permanent aux familles des dentistes prisonniers et sinistrés.

Ces secours varient de 500 à 1.500 francs par mois suivant leur activité professionnelle, des majorations de 500 fr. par personne à charge sont en outre prévues.

Pour l'ensemble de l'année 1943, les secours ainsi distribués dépasseront la somme de un million de francs.

Cet effort montre ce qu'il est possible de réaliser dans le cadre de la solidarité corporative.

LA GUERRE NAVALE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

finalement devoir répondre par une échappatoire en disant que la différence entre les chiffres publiés par le ministère de la Marine et ceux de la commission, n'était pas fort élevée, et que pour 1942, les pertes nettes se chiffrent à un peu plus d'un million de B.R.T.

M. Knox, poursuit la revue, est arrivé à ce chiffre en défalquant des pertes totales le nouveau tonnage construit en 1942. Pourquoi, ajoute le « Time », M. Knox établit-il alors le chiffre net des pertes en B.R.T. puisqu'aux Etats-Unis les nouvelles constructions sont évaluées en tonnes-poids ? Les navires du type « Liberty » jaugent 10.500 tonnes, ce qui correspondant à 7.100 B.R.T.

Le « Time » conclut en se demandant si l'Amirauté est réellement décidée d'établir en tonnes-poids l'importance de ses nouvelles constructions et en tonnes-B.R.T. le chiffre de ses pertes, afin de pouvoir, en semant la confusion, ajouter chaque fois un crédit à sa balance des comptes.

MENACES DE CAPITULATION DE TCHOUNG KING

qui est las de réclamer l'aide des États-Unis

Nankin, 10. — Le « Tschung Pao », journal paraissant à Tchoung-King se plaint de la politique menée par les Etats-Unis à l'égard de Tchoung-King.

Une délégation militaire conduite par le général Hsengshihui se trouve actuellemant à Washington, dans le but d'obtenir l'aide efficace des Etats-Unis. Mme Tchang Kaï Chek, précise le journal, se trouve également aux Etats-Unis dans le même but. Quoique le général Hsengshihui soit déjà absent depuis plus d'un an, il n'a jamais été convoqué à la conférence militaire du Pacifique. L'accueil assez distant que les Etats-Unis ont réservé au général ont amené le publiciste chinois, Linyntang, à attirer l'attention des milieux américains intéressés sur les conséquences qui pouvaient résulter de leur attitude. Il a déclaré entre autres qu'il se pourrait qu'un jour le gouvernement de Tchoung-King cessât toutes relations avec son allié, d'autant plus que, faute d'aide à celui-ci, il pourrait être amené à la capitulation.

Le général Vlassov parle à ses compatriotes délivrés

Minsk, 11. — Le journal russe « Zario » a publié des extraits du carnet de route d'un journaliste qui a accompagné le général Vlassov au cours du voyage de celui-ci dans les territoires libérés de l'Est. Le journal décrit, notamment, la visite du général à la ville de Strougui, chef-lieu d'arrondissement qui, il y a 25 ans, fut le théâtre d'une violente bataille entre les Blancs et les Rouges.

Le général Vlassov y a pris la parole, devant un nombreux auditoire. Il a déclaré que les chefs du bolchevisme avaient jeté le peuple russe dans l'esclavage et anéanti ses meilleures forces nationales par leurs tromperies criminelles. Le général a poursuivi en soulignant que pendant 25 ans, le bolchevisme avait pillé cruellement et opprimé, de façon inhumaine, la patrie russe au nom de principes obscurs :

« Le bolchevisme avait l'intention de réaliser la révolution mondiale, a ajouté l'orateur. Cette révolution n'aurait servi qu'aux Juifs et non pas aux ouvriers paysans et intellectuels russes ».

Les déclarations du général sur l'hostilité de tous les Russes au régime stalinien ont fait une profonde impression sur son auditoire. En concluant, l'orateur a demandé que les relations amicales qui unissent les peuples russe et allemand soient encore renforcées.

Le même jour, le général Vlassov a prononcé deux autres allocutions à Strougul, l'une dans une scierie, l'autre devant une assemblée de paysans. Au cours de sa visite, il s'est entretenu longuement avec le chef de l'arrondissement et ses subordonnés. Il a témoigné un intérêt particulier pour le travail de la population et a donné de précieux conseils concernant l'organisation, sur des bases nouvelles, de la vie dans la cité.

La population a fait au général Vlassov un accueil enthousiaste.

Le Japon et les États-Unis reconnaissent le gouvernement argentin

M. Hori, porte-parole du gouvernement, a déclaré que le Japon avait reconnu le nouveau cabinet argentin.

D'autre part, on mande de Buenos-Ayres que le gouvernement des Etats-Unis a officiellement reconnu le nouveau gouvernement argentin.

On annonce également que la Suède, la Colombie, le Nicaragua, la Bulgarie, la Hongrie et le Mexique ont reconnu le nouveau gouvernement Ramirez.

ENCORE UNE CRISE GIRAUD-DE GAULLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Amsterdam, 11. — Reuter mande que la réunion du « Comité Français de la Libération », qui devait se tenir vendredi à Alger, n'a pas eu lieu.

Les négociations sont arrivées à un point mort et tout semble indiquer que la situation ne subira aucune modification.

Les généraux de Gaulle et Giraud ne sont pas entrés en contact aujourd'hui.

Les journaux paraissant à Alger ne soufflet mot de la crise intervenue dans les relations entre les deux groupes dissidents.

Les États-Unis ont aussi leurs " zazous "

Tous porteurs de vêtements « zwing » seront condamnés à 30 jours de prison

Paris, 11. — Les Etats-Unis, comme la France, ont aussi leurs « zazous ». Des bagarres ont éclaté à Détroit, capitale de l'automobile, entre des groupes de « zazous » et des ouvriers. Les belligérants, qui se battaient à coups de cannes et de barres de fer, ont été dispersés vigoureusement par la police.

D'autres bagarres du même genre sont signalées à Los Angelès et dans le quartier nègre de New-York : Harlem.

A Los Angelès, il y a eu aussi des bagarres entre soldats américains et des groupes de « zazous ». Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le conseil municipal de cette ville a ordonné l'interdiction du port du costume « swing » : long veston et culotte étroite. Les soldats américains se montrent mécontents contre tous ceux qui portent ces costumes.

Sur tout le territoire des Etats-Unis, tous les porteurs de vêtements « swing » seront condamnés à trente jours de prison.

LA COLLECTE DE LA CROIX-ROUGE ALLEMANDE A PRODUIT PLUS DE 57 millions de Marks

Berlin, 11. — La collecte effectuée le 23 mai 1943, au profit de la Croix-Rouge allemande, a donné une recelte provisoire de plus de cinquante-sept millions de Reichsmark. Lors de la collecte correspondante de l'année précédente, 44,1 millions de R.M. furent recueillis. L'augmentation est donc de trente pour cent.

L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE COMBAT

Vichy. — Une indemnité forfaitaire de combat a été créée en août 1940. Les demandes doivent être déposées au plus tard le 18 septembre 1943. Un communiqué publié au J.O. du 24-5-43 signalait que des imprimés donnant toutes indications utiles ont été déposés dans les mairies à la disposition du public.

Qui a vu ce jeune homme ?

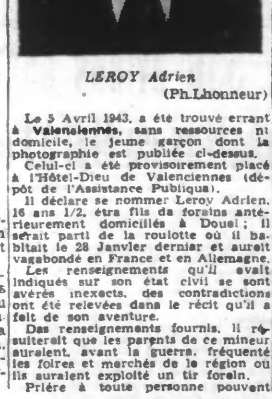

LEROY Adrien
(Ph.Lhonneur)

Le 5 Avril 1943, a été trouvé errant à Valenciennes, sans ressources ni domicile, le jeune garçon dont la photographie est publiée ci-dessus.

Celui-ci a été provisoirement placé à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes (dépôt de l'Assistance Publique).

Il déclare se nommer Leroy Adrien, 16 ans 1/2, être fils de forains antérieurement domiciliés à Douai ; il serait parti de la roulotte où il habitait le 28 Janvier dernier et aurait vagabondé en France et en Allemagne.

Les renseignements qu'il avait indiqués sur son état civil se sont avérés inexacts, des contradictions ont été relevées dans le récit qu'il a fait de son aventure.

Des renseignements fournis, il résulterait que les parents de ce mineur auraient, avant la guerre, fréquenté les foires et marchés de le région où ils auraient exploité un tir forain.

Prière à toute personne pouvant fournir des renseignements sur l'identité exacte de cet enfant ou sur le domicile de ses parents, de bien vouloir se faire connaître à M. le Procureur d'Etat à Valenciennes

Informations Régionales

UN TRAFIQUANT D'AUTOS VOLÉES ARRÊTÉ A LILLE

IL AVAIT OPÉRÉ DANS L'AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE

Au mois de Janvier dernier, une bande de jeunes dévoyés était arrêtée et mise sous les verrous, à la suite de vols successifs de voitures automobiles dans la région dunkerquoise.

M. Vuillet, juge d'instruction, avait pu apprendre, au cours de l'enquête, que ces voitures étaient revendues à Lille et il ne restait plus qu'à connaître les trafiquants lillois ; ses efforts en ce sens viennent d'aboutir à un succès et à l'arrestation d'un revendeur.

Dans le courant du mois de Mai, une des voitures avait en effet été revendue par la nommé Roublicq, actuellement détenu à la maison d'arrêt de Dunkerque, à un sieur Marc Contraire, de Lille.

Une commission rogatoire et une enquête menée sur place par le police lilloise ne devait pas tarder, malgré les difficultés rencontrées, à identifier le véritable acheteur, un sieur Ferdinand Sadaune, domicilié rue de Tourcoing à Wasquehal.

De moralité plus que douteuse, Sadaune ne semblait vivre d'ailleurs que d'affaires irrégulières auxquelles ne manquait pas de participer une amie, femme de mauvaise conduite, qu'il avait installée rue du Molinel à Lille.

Une perquisition effectuée à Lille en présence de Sadaune fit découvrir une première voiture achetée par celui-ci et remisée dans un garage.

Chez un garagiste de Roubaix, auquel Sadaune avait l'habitude de s'adresser, une autre voiture fut encore trouvée que le trafiquant dit avoir achetée à un sieur Masson, de Calais.

Les deux véhicules ont été saisis et leurs dépositaires actuels en ont été nommés gardiens.

Sur la demande de M. Henri Vuillet, Ferdinand Sadaune fut transféré à Dunkerque. Prenant de très haut son arrestation, il protesta énergiquement de son innocence. Mais sa culpabilité parut suffisamment lourde au magistrat instructeur pour la faire de suite écrouer.

Une confrontation générale des accusés a au lieu ces jours derniers et malgré les réticences et les mensonges de plusieurs d'entre eux, la vérité semble devoir se faire tout entière sur les agissements d'une bande qui en fin de l'année précédente écumait véritablement la région et dont furent victimes entre-autres, rappelons-le la Société Le Tartinskal, M. Le Ball et le docteur Merveille.

La « Chasse » aux cultivateurs malhonnêtes se poursuit

1. - Pour détournement du blé de sa destination normale :

MM. Gamblen Joseph, cultivateur à Steenbecque, a été frappé d'une amende de 12.200 fr. ; Van Bockstael André, cultivateur à West-Cappel, a été frappé d'une amende de 23.200 fr. ; Hubert Henri, cultivateur à Pravillis, a été frappé d'une amende de 16.000 fr. ; Delaplace Jules, cultivateur à Ennevelin, a été frappé d'une amende de 5.200 fr. ; Mme Vve Bous Fortuné, cultivatrice à Laon-Plage, a été frappée d'une amende de 29.100 fr.

2. - Pour fausse déclaration de battage minoré :

MM. Leleu Fernand, cultivateur à Préseau, a été frappé d'une amende de 3.000 fr. ; Monier Henri, cultivateur à Préseau, a été frappé d'une amende de 2.000 fr. ; Maitresse François, entrepreneur de battages à Maresches, a été frappé d'une amende de 3.000 fr.

3. - Pour détournement de blé de sa destination normale et fausse déclaration de battage minoré :

Mme Vve Dequidt-Berquin, cultivatrice à Zuydpeene, a été frappée d'une amende de 12.000 fr.

4. - Pour battage au tilleu sans déclaration :

M. Brysbaert Lucien, cultivateur à Hondeghem, a été frappé d'une amende de 6.000 fr.

5. - Pour vente de mélange en dehors des organismes stockeurs et fausse déclaration d'emblavement :

M. Couvreur Daniel, cultivateur à Raxpoede, a été frappé d'une amende de 36.000 fr.

A ce sujet, il est rappelé aux cultivateurs que tous les retardataires peuvent, à tout moment, livrer leur blé ou rectifier leurs déclarations sans encourir aucuns pénalité. Par contre, ceux qui ne seraient pas en règle au passage des contrôleurs encourraient immédiatement l'objet des mêmes sanctions.

AUX MILITAIRES DÉMOBILISÉS DE L'ARMÉE DE L'ARMISTICE

Les militaires de toutes les armes, en particulier la D. C. A., non officiers de l'armée de transition démobilisée, volontaires pour les nouvelles unités de la D. C. A. (sont exclus les militaires de la classe 1942, sauf ceux ayant accompli 2 ans de service) se présenteront ou adresseront leur demande, avant le 15 Juin 1943 dernier délai, au Commissariat Régional à la Libération des Prisonniers de Guerre, 28, place aux Bleuets, à Lille, en indiquant : Nom, prénoms, grade, arme d'origine, spécialités, savoir : mécanicien auto, secrétaire comptable, mécanicien artillerie, artificier, chef de pièce, radio, téléphoniste, infirmier, cuisinier, dactylo, ouvrier en bois, en fer, régleur et pointeur de 25, coiffeur.

CAISSE PRIMAIRE DÉPARTEMENTALE D'A. S. DU NORD

La Caisse Départementale d'A. S. du Nord informe ses affiliés qu'elle a fait réserver des places pour les enfants de ses adhérents à l'Ecole de plein air du Château Loretta à Sainte-Maxe.

Les séjours auront lieu pendant le mois de Juillet pour les garçons et pendant le mois d'Août pour les filles. Les frais seront entièrement couverts par la Caisse.

Pour tous renseignements et pour le dépôt des demandes, s'adresser le plus tôt possible, au bureau de la Caisse Départementale, 2, rue Desplanay à Valenciennes, ou au correspondant local.

AVVISO PER GLI ITALIANI NATI DAL 1917 AL 1921

I connazionnali nati negli anni dal 1917 al 1921 incluso a residenti nel dipartimento del Nord Pas de Calais und Somme sono tenuti a presentarsi al più presto per controllo anche se abbiano già regolato la loro posizione militara (purché dichiarati abili) al R. Vice Consolato d'Italia in Lille, 92, rue des Postes, munisti dei documenti personali e militari. Il R. Vice Consolato convocherà personalmente tutti coloro che già hanno risposto alla precedente chiamata. Essi dovranno quindi presentarsi nel giorno e nell'ora indicata nella lettera di convocazione.

Tutti coloro che appartengono alle classe 1917-1921 inclusa a che non si sono presentati alla precedente chiamata, dovranno presentarsi spontaneamente in questi giorni eccetto i festivi dalle 9 alle 12 e dalle 15, 30 alle 18 (Sabato soltanto fra le 9 a le 12).

Il presente avviso tiene luogo della convocazione personata e tutti gli affetti di legge.

2.853 écoliers du Nord ont été admis au D.E.P.P.

Dès aujourd'hui les élèves des écoles primaires publiques ou privées sont en vacances, ce qui ne signifie pas que les écoliers et écolières peuvent incontinent crier « Vive la liberté ! » ou « Vivent les vacances ! » car jusqu'au 31 Juillet ils resteront soumis à un régime de garderie qui, s'il les libère des devoirs et des leçons, les contraindra à fréquenter encore l'école.

Dans les lycées et collèges comme dans les établissements d'enseignement technique, les vacances, les vraies, commenceront le 1er Juillet.

Nous sommes actuellement en pleine période d'examens. Il y a des dégâts sérieux, surtout au D.E.P.P. qui ouvra à 1 1ans les portes des lycées ou des collèges modernes. Dans la département, il y a eu 6.604 candidats et 2.853 d'entre eux ont été seulement admis. En bonne arithmétique, cela fait 3.751 candidats qui ont connu le sombre échec. La dictée — un texte de Balzac — était parsemée de pièges soumoie et a constitué l'écueil le plus difficile à surmonter. Les candidats qui n'ont pas songé que « soudain » pouvait être un qualificatif ont fait la faute à « quelques tourbillons soudains » qu'ils n'ont pas cru devoir faire accorder. Il paraît que cette faute a été quasi générale sans compter toutes les autres y comprises les fautes d'attention.

Au C.E.P. (le certificat qu'on passe à 14 ans) une bonne moitié des candidats ont franchi le cap sans dommages mais il n'y a pas eu cette année d'admis pour affronter à 20 ans ou plus, cet examen de base.

Deux longs mois de vacances pour les uns, trois mois pour les autres, voilà qui permettra à toute la gent scolaire de récupérer des forces intellectuelles pour aborder avec sérénité la prochaine année scolaire.

RADIO-LILLE

Programme du 13 juin 1943 (de 11 h. à 13 h.)

Causerie des spectacles de *M. Jules Tardieu* ; Concert donné par l'orchestre casino de Radio-Lille sous la direction de *M. Paul Theisen* : « *A l'Opéra-Comique* » : 1. Ouverture de Sigurd ; 2. Extraits de « La Jolie fille de Perth » ; 3. Duo du 1er acte de « La Tosca » par Mme Bertou-Monnier, solistes des grands concerts et M. Raymond Closse, ténor ; 4. Ballet de Manon ; 5. Duo du 2e acte de « Manon » par Mme Bertou-Monnier et M. Raymond Closse ; 6. Danses polovlannes de l'*Opéra Prince Igor* ; « Le Mystère du 421 », *Simons*, interprété par l'auteur, Line Deriel, Mms Andrée Parsy, Bertal, Jean Brumaire, Line Alexandre, Claude Noël, André Duhemel, Yvonne Nye, Lemoine, Danrel et Lefebvre ; Causerie sportive par *M. Marcel Peltier*.

ADMISSION DANS LES COLLÈGES ET SECTIONS TECHNIQUES

Une circulaire ministérielle du 9 Juin 1943, devançant un arrêté ministériel, annonce de nouvelles conditions d'admission :

1. - Des dispenses d'âge d'un an au plus peuvent être accordées par l'autorité académique. Toute demande de dispense devra être adressée sous couvert du chef de l'établissement choisi par la famille.

2. - Des élèves non titulaires du D. E. P. P. ou du C. E. P. pourront être admis sous réserve de satisfaire à un examen d'aptitude.

3. - Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser, d'extrême urgence au chef d'établissement choisi.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS MINEURS

Par arrêté du 29 Mai 1943 (J. O. du 8 Juin) sont nommés délégués :

Mines d'Anzin. — Circonscription de Sabatier : M. Genez Emile, suppléant. **Mines d'Aniche.** — Circonscription de Dellove : M. Le Gras Isidore, suppléant. **Mines de la Clarence** : M. Carle Georges, titulaire.

LILLE RECHERCHE

Les familles des personnes ci-après désignées sont priées de se présenter ou faire connaître leur adresse actuelle à la Mairie de Lille, Secrétariat Général (salle du Beffroi), 2e étage :

DELEPIERRE Robert Maurice, du D.I. 172 bis Mle 6345 au Rt de Lille 8.-lieut. MORDMANN Emmanuel (anc. adr. 1 quai Vauban, Lille).

Lisez
LES SPORTS DU NORD
En vente le Samedi - Le N° 1 fr.

TRIBUNAL SPÉCIAL DE DOUAI

3 ans de prison pour vol de denrées destinées à un prisonnier, à Cambrai

Un jeune manœuvre du maçon, André Chalumeau, 23 ans 114 bis, rue du Cateau, à *Cambrai*, alla pendant les dernières vacances de Pâques, affectuer à l'école de la rue Druon, une réparation de citerne pour le compte de l'entreprise Grattepanche.

Les locaux étaient, en cette période, inoccupés. Dans une pièce, Chalumeau trouva une vieille boîte de biscuits cachetée qui renfermait quelques denrées. Il s'appropria le contenu de la boîte, soit pour une centaine de francs du marchandises. Au moment du vol, Chalumeau ignorait sans doute que son butin était composé d'éléments, réunis par des enfants de l'école, pour adresser mensuellement un colis à un prisonnier de guerre en captivité.

Chalumeau, en dépit de son jeune âge, a un passé déjà chargé, c'est sans doute pourquoi l'affaire a été portée devant la juridiction spéciale.

Il a comparu vendredi, devant le tribunal présidé par M. Richard. Il a volé, a-t-il dit sous l'empire de l'ivresse et il a ajouté qu'il ne serait certainement abstenu de s'emparer des denrées s'il avait su qu'elles étaient destinées à un prisonnier. Aussi, le tribunal, après réquisitoire de M. le Substitut général Ducoulombier et la plaidoirie de Me Locoge, s'est-il contenté de lui infliger une peine de trois ans de prison.

Un commerce clandestin de boucherie, à Ardres

Mme Autricque, née Emilie Deudon, 39 ans, d'*Ardres*, avait jadis géré une boucherie pour le compte d'une coopérative d'une grande firme. Elle ne débitait plus de viande depuis les hostilités. Elle décida, il y a quelque temps, de fonctionner clandestinement. Elle acheta des bêtes et les fit abattre par le garçon boucher Maurice Helleboid, 35 ans de *Pont-d'Ardres*. Celui-ci sacrifia une vache et une génisse que Mme Autricque débita dans sa boutique clandestine.

Pour sa peine, il touche une somme de 800 francs.

L'affaire fut d'abord portée devant les juges sudomarois, qui condamnèrent la femme à 10.000 francs d'amende et le garçon boucher à 3.000 francs. Appel ayant été interjeté, le procureur général a décidé son renvoi devant le tribunal spécial.

Celui-ci, après réquisitoire de M. le substitut général Ducoulombier et les plaidoiries de Mes Jardel et Locoge, a infligé 2 ans de prison et 20.000 fr. d'amende à Mme Autricque, 2 mois et 5.000 fr. à Helleboid.

Condamnation de communistes à Amiens

La section spéciale de la Cour d'Appel d'Amiens a condamné pour activité communiste :

5 ans de travaux forcés à Robert Guezou, 38 ans, ouvrier d'usine, à St-Quentin ; 5 ans de prison et 5.000 fr. d'amende à Maurice Preux, 49 ans, né à Bohain, employé à la S.N.C.F. à *Gauchy* et Gilbert Floquet 47 ans, né à Viller-St-Christophe, employé à la S.N.C.F. à St-Quentin ; un an de prison et 1.200 fr. d'amende à Charles Leclercq, 33 ans, gérant d'épicerie à St-Quentin.

Une exposition de normalisation se tiendra à Lille les 18 et 19 juin

Sous les auspices de la Société Industrielle du Nord de le France, une importante manifestation de propagande en faveur de la Normalisation va avoir lieu dans notre ville les 18 et 19 du présent mois, 108, rue de l'Hôpital Militaire, sous le patronage de M. Depralon, inspecteur général de la Production Industrielle (heures d'ouverture de l'exposition : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.).

Cette exposition permettra au public de venir se rendre compte du remarquable effort déjà accompli dans plusieurs domaines : Métallurgie, mécanique, électricité, cycles, matières plastiques, textile papiers et cartons, verre, bois, etc...

Le 18 juin, à 17 h., M. Lhoste, directeur général de l'Association Française de Normalisation (Afnor), prononcera une conférence sur le sujet suivant : « Les aspects économiques et techniques de la Normalisation ».

Il n'existe en tout que 1.500 Normes en France, mais celles-ci doivent se multiplier à l'exemple de l'étranger. Il est possible de définir d'un mot les bienfaits de la Normalisation : ce sont ceux de l'ordre.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 13 Juin 1943. — Soleil : Lever à 5 h. 49 ; Coucher à 21 h. 53.

Aujourd'hui : St-Antoine ; Demain St-Rufin.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la décès survenu samedi matin, en son domicile, 48, rue Saint-Valbert, à Marcq-en-Barœul, de M. **André ARTZET**, né à Croix en 1899. Après avoir travaillé au Crédit Commercial, puis avoir été chef de service dans un tissage de la région, M. Artzet fut le principal fondateur de la Caisse de Compensation des Industries polygraphiques dont il devint le directeur.

Très attaché à cette œuvre, homme de grand cœur et d'une serviabilité exemplaire, M. Artzet travaillait jusqu'à la limite de ses forces au développement de la caisse.

Ses funérailles auront lieu en l'église du Ploulch, le Mardi 15 Juin, à 10 h. Assemblée à la maison mortuaire, 48, rue Saint-Valbert à Marcq-en-Barœul.

La disparition de M. André Artzet a causé une vive émotion dans le milieu de l'imprimerie. Tous ses amis pleurent un homme de bien.

Nous présentons à sa famille nos très vives condoléances.

La prochaine conférence de M. de LESDAIN à Lille

Nous avons annoncé que le Lundi 21 Juin, à 20 h., salle de l'Orphéon, à Lille, M. Jacques de Lesdain, ferait une conférence qui est organisée sous les auspices du groupe « Collaboration ».

Bien que M. Jacques de Lesdain, originaire de Dunkerque, soit déjà très connu dans notre région, où ses articles de l'« Illustration » lui valent depuis trois ans un regain de notoriété, nous croyons devoir résumer en quelques lignes ce que furent la vie et l'œuvre du conférencier.

UNE VIE ARDENTE

M. Jacques de Lesdain est né à Dunkerque d'où ses parents étaient originaires. Licencié en droit, diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, il a été secrétaire de Molié-Tocqueville, attaché d'ambassade à Pékin dès l'âge de 20 ans. Il entreprend ensuite de longs voyages en Mongolie, en Sibérie, au Thibet où il découvre les sources du Yang-Tze-Kiang, va jusqu'aux Indes et en Australie. De retour à Paris, il rend compte de ses expéditions et voyages à la Société de Géographie puis reprend la route et le voilà en Amérique du Sud.

M. Jacques de Lesdain devient ensuite journaliste à Paris, puis il reprend ses voyages et visite l'Amérique du Nord et le Mexique.

Envoyé sur le front pendant la guerre 1914-1918 comme correspondant de guerre, il est ensuite attaché à l'Ambrauté britannique et, la guerre terminée, il reprend ses voyages en Amérique jusqu'en 1943.

Nous verrons prochainement l'œuvre de M. Jacques de Lesdain.

Le Commissaire Coussemacker est nommé Chef de la Section de police économique pour la région

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. Alfred Coussemacker, inspecteur principal de police mobile, Officier de police judiciaire à la 2e Brigade Mobile de Lille, vient d'être nommé sur place, commissaire de police de 1re classe et chef de la section de Police Economique pour le Nord et le Pas-de-Calais.

La modestie bien connue de ce fonctionnaire dut-elle en souffrir, nous ne saurions laisser passer l'occasion qui nous est offerte de dire les mérites multiples qui valent à M. Coussemacker ce brillant et rapide avancement. Après avoir précisé qu'il a été nommé inspecteur à la 2e B.M. le 16 décembre 1918, il nous suffira d'évoquer à larges traits les principales opérations criminelles auxquelles ce grand policier a pris part avec succès. Citons donc l'assassinat de Beauvale, le triple assassinat à la ferme de Meurchin à Sailly-les-Lanroy la sensationnelle affaire de la bande Gaguelles, l'affaire Mauvella à Haubourdin, le meurtre de St-Martin-au-Laert et tant d'autres sans compter les délicates affaires d'avortement dont il s'était fait une spécialité et, ces temps derniers les cambriolages dans les Mairies.

Le nombre d'arrestations que M. Coussemacker a à son actif est incalculable et peu de policiers peuvent donner un palmarès aussi varié.

M. Coussemacker a été pendant de longues années le collaborateur fidèle de M. Biget, à l'époque commissaire de police mobile à Lille et actuellement contrôleur général des Services de police à Paris.

Il a été l'objet de nombreuses lettres de félicitations émanant des Parquets placés sous la juridiction de la Police Mobile, du Parquet Général et de la Direction de la Sûreté Générale à Paris.

M. Coussemacker est titulaire de la Croix de guerre 1914-1918, de la Médaille d'Honneur de la Police. Il est en outre Officier du Nichan-Iftikher.

Nous sommes particulièrement heureux de présenter à M. Coussemacker nos félicitations les plus cordiales et de lui renouveler toute notre sympathie.

Sauf-conduits pour la Belgique

Un sauf-conduit, valable trois mois au plus, sera délivré aux personnes de nationalité française, désireuses de se rendre en Belgique dans les conditions qui leur seront indiquées soit à la Mairie, soit au Commissariat de police du lieu de leur domicile.

Les ressortissants belges devront s'adresser directement au Consulat Général de Belgique de Lille, 18, rue Patou.

Les étrangers autres que les Belges obtiendront un sauf-conduit dans les mêmes conditions que les Français.

Il est rappelé :

1° Que, lors du passage de la frontière, le sauf-conduit délivré par la Préfecture et visé par le Consul Général de Belgique à Lille, doit être présenté en même temps que la carte d'identité validée depuis le 1er janvier 1943 ;

2° Que le passeport national continue à être délivré aux personnes qui préfèrent se munir de ce titre de voyage, soit pour des raisons de convenance personnelle ; soit pour être en mesure de prolonger leur séjour en Belgique ;

3° Que la carte de travailleur frontalier, validée depuis le 1er janvier 1943, suffit aux ouvriers qui doivent franchir la frontière pour se rendre au lieu de leur travail.

LIBÉRATION DE TICKETS DE CARTES DE TEXTILE

Nous rappelons que par la décision G. NOR 13 du directeur du B.R.R. du textile, les points 21 à 40 extraits des cartes de vêtements et articles textiles pour adultes, pourront être valablement util